



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET IDIASPORA**

**Pays : République du Bénin**



**Nom du projet : Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)**

**Numéro du Don : Don N° D610-BJ / Crédit IDA N°6611-BJ**

**Référence : BJ-WURI - BENIN-45486I-CS-CQS / Code PTBA 24.2.I.2**

**Intitulé de la Mission : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET IDIASPORA**

**N° de référence : N° BJ-WURI - BENIN-45486I-CS-CQS du 29/11/2024**

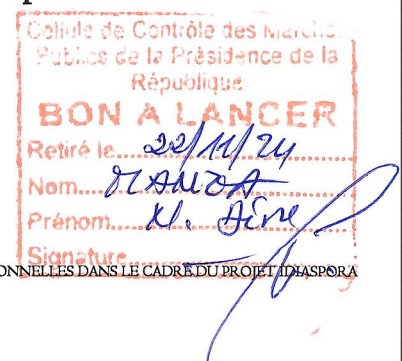
- I- Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
- 2- La mission du principal du consultant est de renforcer les capacités d'assistance des agents du centre de traitement par des modules de formation pour permettre une meilleure satisfaction client.

De façon spécifique, il s'agira pour le consultant de répondre aux objectifs spécifiques ci-dessous :

- **Objectif spécifique N°1 : élaborer et valider une méthodologie appropriée de formation et des contenus de formation adaptés au contexte de la mission**

Le consultant devra :

- Elaborer le plan de formation





- Fournir le planning d'exécution
- Fournir et valider le contenu des différentes formations
- Assurer un support technique, une supervision et un encadrement des formateurs par des actions ciblées avant et durant la formation (appui à distance, sur site ou les deux)

▪ **Objectif spécifique N°2 : former les agents bénéficiaires de chaque formation et identifier deux parmi eux pour leur faire suivre la formation des formateurs**

Le consultant devra :

- Former les agents identifiés aux différents modules
- Mettre à disposition le matériel requis pour dispenser la formation
- Mettre en œuvre le planning d'exécution
- Dérouler la formation selon la méthodologie et le contenu validés par le comité de pilotage
- Réaliser des cas pratiques en situation de travail pour les différentes formations
- Identifier les bénéficiaires de la formation des formateurs
- Dérouler la formation des formateurs
- Rapport de fin de formation



▪ **Objectif spécifique N°3 : fournir les supports de formation au terme des sessions de formation**

Il s'agira pour le consultant de :

- Fournir le support de formation en version électronique et papier à chaque agent
- Fournir la version électronique et papier du résumé du cours
- Fournir la version électronique et papier des cas pratiques ou des exercices
- Des recommandations pour la pérennisation des acquis des formations pour chaque agent formé.

▪ **Objectif spécifique N°4 : Les participants bénéficient d'un suivi post-formation**

Il s'agira pour le consultant de :



- Fournir un planning d'accompagnement afin de suivre les agents du centre de traitement pour développer et pérenniser une réelle capacité dans la gestion de services d'assistance.
- Fournir un récépissé (voucher) en vue de l'examen pour les formations certifiantes

▪ **Objectif spécifique N°5 : Proposer un modèle standard d'organisation pour le Centre de traitement et les procédures de gestion**

Il s'agira pour le consultant en co-construction avec les personnes formées :

- Définir les objectifs et les indicateurs clés de résultats/performance
  - Proposer un catalogue de service standard et décrire les processus clés associés
  - Proposer une organisation et un système de pilotage de la performance et de l'amélioration continue des services délivrés
  - Amender le manuel de procédures existant et proposer les procédures à compléter
- 3- La mission de renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre du projet idiaspora devra être réalisée dans un délai de cinq (05) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service, après la signature du contrat.
- 4- Le Coordonnateur National du Projet WURI BENIN, représentant l'Autorité Contractante, par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt, invite les consultants (consultants/firmes) admissibles à présenter leur candidature pour fournir les services décrits ci-dessus.
- 5- A ce titre, les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
  - Le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité ;
  - Les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne fin d'exécution).
- 6- Le consultant sera sélectionné par la méthode de « Sélection fondée sur les Qualifications de Consultant (QC) » décrite au paragraphe 7.II du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale en date de septembre 2023. **A l'issue de l'évaluation des références, le**





**consultant ayant présenté le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission, sera invité à soumettre des propositions technique et financière puis à négocier le contrat.**

- 7- L'attention des consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du Règlement sur la passation des marchés de la Banque mondiale, qui décrivent la politique de la Banque en matière de conflits d'intérêts.
- 8- Les consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
- 9- Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en quatre (04) exemplaires (1 original et 3 copies), portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DANS LE CADRE DU PROJET IDIASPORA** » doivent être déposées au plus tard le 19/12/2024 à **10 heures 00 minute** (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

*Secrétariat du Projet WURI, sis dans la rue de Golden Tulip à 150 m de la plage Obama Beach, Cotonou, République du Bénin, téléphone : +229 21 60 29 50/91 51 10 10, email [contact@wuri-benin.org](mailto:contact@wuri-benin.org)*

Et l'ouverture des plis aura lieu à la même adresse, le même jour, soit le 19/12/2024 à **10 heures 30 minute** (heure de Cotonou).

- 10- Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Secrétariat de l'Unité de Gestion du Projet WURI BENIN** ayant son siège à Cotonou, rue de Golden Tulip, 150 m de la plage Obama Beach Tél : 91 51 10 10, e-mail : [contact@wuri-benin.org](mailto:contact@wuri-benin.org) tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.



II- Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
I	<b>Qualifications générales du consultant</b>	<b>25</b>
I.1	Être un cabinet de formation spécialisé dans la formation de cadres supérieurs dans les domaines de l'informatique et/ou de nouvelles technologies de l'information. Et le justifier par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce	20
I.2	Être un centre de formation accrédité par un organisme spécialisé en certification serait un atout. Et le justifier	05
2	<b>Expériences spécifiques du Consultant</b>	<b>75</b>
2.1	Avoir au moins trois (03) ans d'expérience reconnue au niveau national ou au niveau international (Afrique et/ou Europe) dans le secteur de la formation et le justifier	10x3= 30
2.2	Démontrer au moins trois (3) missions de formation similaire et les prouver par des attestations de bonne fin d'exécution	15x3= 45

**NB :**

- En cas de groupement, au moins un des consultants doit être spécialisé dans la formation de cadres supérieurs dans les domaines de l'informatique et/ou de nouvelles technologies de l'information ;
- En cas d'égalité du nombre total de points, le consultant ou groupement de consultants ayant réalisé plus de missions de formation de cadres sera privilégié.

**BON A LANCER  
 CCMP/PR**

Cotonou, le ..29/11/2024

Le  
**Dr Jean AHOLOU**  
 Coordonnateur National du projet

